



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**MAIRIE DE THEZA**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 décembre 2021 à 18h30**

L'an deux mille vingt et un et le 02 décembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire et dans le respect des préconisations sanitaires.

**Présents** : Jean-Jacques THIBAUT, Marc GIMBERNAT, Lydie MAJORAL, François MOUTTE, Suzanne SICARD, Laurent TOIX, Thierry SOLDA, Robert DIAZ, Philippe GARCIA, Patricia BAILLEUL, Michèle VALDENNAIRE, Nicolas MOREL, Marie-Odile BEAUVOIS, Laurent DESAINRIQUER, Sophie SALA, Magali ROUGE, André PRADIER, Patricia BAILLEUL

**Absents ayant donné procuration** 0

**Secrétaire de séance** : Marc GIMBERNAT.

**Membres : 18**

**Présents : 18**

**Procuration : 0**

**Voix délibérative 18**

**Date de convocation :**  
**26/11/2021**

**Date d'affichage :**  
**05/12/2021**

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour.

Monsieur Marc GIMBERNAT en sera le secrétaire de séance.

**Affaire 0 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal précédent**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion présente et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité.

**Affaire 1 : Décisions du Maire sur la base de ses délégations**

017 2021	Demande de subvention 2021 DSIL et AMI Friche
018 2021	Marché huisserie école marcel pagnol
019 2021	Plan de relance
020 2021	Marché lapset sol souple
021 2021	Marché COGEAM
022 2021	Tablette numérique
023 2021	Marché complémentaire huisserie marcel pagnol
024 2021	Axion durable vidéoprojecteur
025 2021	Prestation recrutement
026 2021	Acquisition décoration de noel
027 2021	Acquisition de jeu esclade
028 2021	Convention enedis
029 2021	Réparation route de vielleneuve
030 2021	Marché travaux beck
031 2021	Marché travaux Renovtech



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**MAIRIE DE THEZA**

**Affaire 2 : Décisions modificatives sur le budget principal**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de décision modificative numéro 1 portant sur le budget principal de la Ville de Théza qui concerne la section d'investissement et celle de fonctionnement.

Monsieur le Maire appelle les conseillers municipaux à se prononcer ; la délibération est adoptée à l'unanimité.

**Affaire 3 : Mise à disposition de véhicules par la CC Sud Roussillon**

Monsieur le Président donne lecture du règlement de mise à disposition d'un véhicule par la CC Sud Roussillon auprès de la commune de Théza.

Il s'agit d'un désherbeur thermique qui devra permettre à la commune de procéder à l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Ce dispositif, qui a fait ses preuves par ailleurs, permet de traiter les mauvaises herbes et de les éradiquer au bout de quelques passages par un système de haute pression à 90°.

Il a fait ses preuves cet été et va dans le sens d'un traitement écologique et du 0 phyto.

Monsieur le Maire précise qu'il a discuté du fonctionnement de cette machine avec le Responsable des services techniques, Monsieur BANTOURE, qui en est satisfait et que l'achat d'une telle machine pour la seule ville de Théza n'aurait pas pu être possible.

Monsieur SOLDA trouve que l'idée positive et que cette mutualisation est bénéfique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

**Affaire 4 : Ouverture d'un poste pour le recrutement d'un technicien territorial**

Monsieur le Maire propose une modification du tableau des effectifs compte tenu de l'embauche d'une personne pour faire suite au départ à la retraite de Michel ASPARO.

Le profil de la personne recherché correspond à cadre B de type technique et il propose donc d'ouvrir un poste de technicien territorial afin de pourvoir le recrutement.

Ce poste, qui regroupe deux compétences fortes, Urbanisme et suivi de travaux, sera ouvert au titulaire et aux contractuels.

Il propose au conseil municipal d'adopter cette modification du tableau des effectifs.

		emplois budgétaires			Effectifs pourvus			Disponible
		TC	TNC	TOTAL	Titulaires	Contractuels	total	
Filière administrative	Attaché principal	1		1	0		0	1
	Attaché territorial	1		1	0		0	1



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**MAIRIE DE THEZA**

	Rédacteur Principal 1ere classe	1		1	1		1	0
	Rédacteur Principal 2eme classe	1		1	0		0	1
	Rédacteur	1		1	1		1	0
	Adjoint administratif de 1ere classe	0		0			0	0
	Ajoint administratif principal 2eme classe	1		1			0	1
	Adjoint administratif	1	0,27	1,27		0,09	0,09	1,18
	<b>Filière animation</b>	Animateur principal de 1ere classe	1		1	1		1
Animateur principal de 2eme classe		1		1			0	1
Animateur		1		1	0	1	1	0
Adjoint d'animation pcpal 1ere classe		0		0			0	0
Adjoint d'animation pcpal 2eme classe		0		0			0	0
Adjoint d'animation		0		0			0	0
<b>Cultruelle</b>		Adjoint du patrimoine pcpal 1ere classe	0		0			0
	Adjoint di patrimoine pcpal 2eme classe	0		0			0	0
	Adjoint du patrimoine		1,14	1,14	0,57		0,57	0,57



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**MAIRIE DE THEZA**

<b>Filière Médico Sociale</b>	ATSEM Pcpal 1ere classe	2		2	1		1	1
	ATSEM pcpal 2eme classe	2		2	0		0	2
<b>Filière technique</b>	Technicien	1	0	1		1	1	0
	Agent de maîtrise principal	2		2	2		2	0
	Agent de Maitrise			0			0	0
	Adjoint technique principal de 1ere classe	1		1			0	1
	Adjoint technique pcpal de 2eme classe	4	1,71	5,71	2	0,86	2,86	2,85
	Adjoint technique	7	2,90	9,90	2	3,04	5,04	4,86
				35,02	10,57	5,98	16,55	18,47

La délibération est approuvée à l'unanimité.



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**MAIRIE DE THEZA**

**Affaire 5 : Convention avec Sud Roussillon pour le parking route de Corneilla Del Vercol**

Monsieur le Président rappelle que nous avons délibéré sur le principe d'une sollicitation de subvention auprès de la CC Sud Roussillon concernant la réalisation de l'aménagement route de Corneilla d'un parking avec une approche environnementale liée à la désimperméabilisation des sols avec un système qui laisse s'écouler les eaux de pluie.

Il propose au conseil municipal de délibérer sur une participation à 50% du reste à charge pour le bloc communal.

<b>Plan de financement</b>				
<b>recettes</b>	<b>désignation</b>	<b>montant obtenu</b>	<b>réalisé</b>	<b>%</b>
	Région	25745	23788,765	35,00%
	département	15000	15000	22,07%
	CC Sud Roussillon	15000	14589	21,46%
	Mairie de Théza	17894	14 590,14	21,47%
<b>TOTAL</b>		<b>73639</b>	<b>67967,9</b>	<b>100,00%</b>

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**Affaire 6 : Rapport d'activité Sud Roussillon**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la CC Sud Roussillon en détaillant les différents éléments marquant de la Communauté de Communes en application de l'article L 5211-39 du CGCT.

Monsieur le Maire le soumet aux membres du Conseil Municipal qui prennent acte de celle-ci.

**Affaire 7 : Rapport d'activité CCSR AEP**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la CC Sud Roussillon concernant l'adduction d'eau potable sur la commune de Théza, au titre du rapport sur la qualité et le prix du service en application de l'article L1411-3 du CGCT.

Monsieur le Maire le soumet aux membres du Conseil Municipal qui prennent acte de celle-ci.

**Affaire 8 : Rapport d'activité CCSR : EU**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la CC Sud Roussillon concernant les eaux usées sur la commune de Théza, au titre du rapport sur la qualité et le prix du service en application de l'article L1411-3 du CGCT.

Monsieur le Maire le soumet aux membres du Conseil Municipal qui prennent acte de celle-ci.



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**MAIRIE DE THEZA**

**Affaire 9 : Rapport d'activité CCSR : Assainissement Non Collectif**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la CC Sud Roussillon concernant l'assainissement non collectif sur la commune de Théza, au titre du rapport sur la qualité et le prix du service en application de l'article L1411-3 du CGCT.

Monsieur le Maire le soumet aux membres du Conseil Municipal qui prennent acte de celle-ci.

**Affaire 10 : Délibération portant le temps de travail à 1607h**

Monsieur le Maire a été saisi par Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales concernant la nécessité de prendre une délibération concernant la durée légale du temps de travail soit 1607 h. Cette durée légale se calcule de la façon suivante

Nombre de jours dans l'année	365
Repos hebdomadaire 2*52 semaines	104
Congés annuel 5 fois les obligations légales	25
Jours fériés	8
Nombre de jours travaillés	228
Durée du travail 228*7	1596 arrondi à 1600
Journée de solidarité	7
Total	1607 h
Jours de fractionnement (selon la prise de congés)	2

Monsieur le Maire propose cette délibération au conseil municipal qui l'adopte à l'unanimité.

**Affaire 11 : Subvention association de louveterie**

Monsieur le Maire fait état au conseil municipal d'une demande de subvention afin de soutenir l'association des lieutenants de louveterie des Pyrénées-Orientales. Il rappelle les nombreuses interventions de ces personnes sur l'année 2021 afin de réaliser des battus et des tirs sur des sangliers. Il propose d'abonder favorablement cette demande et d'octroyer la somme de 150 € au titre de subvention exceptionnelle pour l'année 2021.

Monsieur SOLDA rappelle que les lieutenants de louveterie sont des agents assermentés et qu'ils ont une délégation du représentant de l'ETAT pour accomplir une mission d'intérêt général. Il trouve un peu cavalier que ce dernier n'assume pas la contrepartie de cette mission, à savoir une contribution correcte pour cette mission de service public et qu'il laisse aux louvetiers la charge de leur fonction. A titre personnel, et pour cette raison, il s'abstiendra.

La délibération est approuvée par 17 voix pour et une abstention.





**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**MAIRIE DE THEZA**

**Affaire 12 : subvention chorale**

Monsieur le Maire a été sollicité par la chorale de l'Amitié exerçant sur Théza qui sollicite le soutien de la Ville afin de participer à une rencontre avec son homologue de Bessan dans le département de l'Hérault, afin de souder les nombreux échanges déjà réalisés avec cette commune. Il propose de lui octroyer une subvention de 350 € qui est approuvée par le conseil municipal.

**Affaire 13 : SMBVR convention pour les pièges à déchets**

Monsieur le Maire, présente le projet de convention avec le SM BVR concernant la mise en œuvre de pièges à déchets sur le territoire communal. Il présente la convention et la carte sur laquelle figure le positionnement de ces pièges à déchets et propose d'accepter la convention de gestion proposée. Il soumet cette proposition au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

**Affaire 14 : Convention Territoriale Globale**

Dans le cadre de ces politiques d'action locale, la CAF a proposé à la Ville de Théza d'intégrer le processus des conventions territoriales globales qui est un dispositif permettant de soutenir les politiques en direction de la petite enfance, l'animation de la vie sociale, l'accès au droit au service et à l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie, l'enfance et la jeunesse, l'accompagnement à la parentalité.

Au travers de ces 5 thématiques, un diagnostic a été réalisé en coordination avec les 6 communes de Sud Roussillon pour tenter de dégager des axes d'interventions, des projets et des idées de travail qui ont débouché sur la rédaction de fiches actions pour chacune des communes concernées visant la réalisation de projet ou d'actions ponctuelles.

Concernant la commune de Théza, nous avons retenus les actions sur l'enfance et la jeunesse qui portent principalement sur l'ALSH scolaire et périscolaire, les autres dispositifs étant déjà en place porté par des structures privées (petite enfance avec la Farandole ou la MAM par exemple, logement social, inclusion numérique et services porté par Sud Roussillon...).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui permettre de signer le conventionnement avec la CAF pour la CTG ainsi que les pièces annexes ; la convention est approuvée à l'unanimité.

Il est 20h00, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Marc GIMBERNAT

Jean-Jacques THIBAUT